



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Sixième réunion du sous-groupe Infrastructure et Gestion de l'Information d'APIRG
(IIM/SG6)***(Nairobi, 31 juillet - 3 août 2023)*

Point 4 de l'ordre du jour : *État de mise en œuvre des Conclusions et Décisions de la réunion IIM/SG5 et de la réunion APIRG/25 applicables au sous-groupe*

WP 2.4 – Formulation des conclusions et décisions des réunions APIRG*(Présenté par le Secrétariat)*

RÉSUMÉ
<p>La présente note de travail décrit les difficultés rencontrées dans le suivi de la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG en général et celles liées au sous-groupe IIM en particulier. Il identifie certains facteurs contribuant à ces défis et propose un recadrage de la formulation des conclusions et des décisions.</p> <p>Action de la réunion au paragraphe 3</p>
<p>REFERENCE(S):</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Manuel de Procédures d'APIRG, sixième édition▪ Rapport de la 25^{ème} réunion APIRG▪ Rapport de la 24^{ème} réunion APIRG▪ Rapport de la 23^{ème} réunion APIRG
<p>La présente note porte sur les objectifs stratégiques de l'OACI :</p> <ul style="list-style-type: none">A – SécuritéB – Capacité et efficacitéE - Environnement

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le Manuel de procédure d'APIRG est destiné à fournir, pour faciliter la consultation de toutes les parties intéressées, une synthèse des matériaux, notamment de nature procédurale, relatifs aux travaux d'APIRG et de ses organes contributifs. Il contient également les modalités de travail et les instructions internes, élaborées par le Groupe pour l'application pratique de ses termes de référence et méthodes de travail.
- 1.2 Le règlement intérieur d'APIRG prévoit que les mesures prises par le groupe sont consignées sous forme de conclusions et de décisions.
- 1.3 Les conclusions portent sur des questions qui, conformément au mandat du Groupe, méritent directement l'attention des États ou sur lesquelles des mesures supplémentaires doivent être prises par le Secrétaire conformément aux procédures établies. Les décisions concernent les modalités de travail internes du Groupe et de ses sous-groupes.

2. DISCUSSIONS

- 2.1 L'un des principaux points de l'ordre du jour des réunions d'APIRG et de ses organes contributeurs est le suivi de la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions précédentes. À cette fin, le Secrétariat veille à ce que les Conclusions soient transmises aux États concernés et prend les mesures nécessaires pour suivre leur mise en œuvre.
- 2.2 Tout en appréciant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de certaines conclusions et décisions d'APIRG/22, La 23^{ème} réunion APIRG avait été informée des difficultés rencontrées par les bureaux régionaux de l'OACI dans la collecte de données sur la mise en œuvre des conclusions et des décisions d'APIRG provenant des États et des organisations, et avait noté que plusieurs conclusions des réunions précédentes demeuraient valides.
- 2.3 La 24^{ème} réunion d'APIRG avait été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions adoptées lors de la réunion APIRG/23. Elle avait noté qu'un certain nombre de Conclusions et de Décisions étaient encore en « Progrès » et avait encouragé les États et les Organisations à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des Conclusions et Décisions en suspens.
- 2.4 La 25^{ème} réunion d'APIRG avait également noté que seulement 50% des Conclusions et Décisions d'APIRG/24 étaient achevées et avait exhorté les États et toutes les parties prenantes à renforcer leur coopération et leur soutien aux actions de mise en œuvre pour permettre la réalisation des Conclusions et Décisions. En outre, la réunion avait demandé au Secrétariat de mettre à jour les dates cibles pour toutes les conclusions et décisions d'APIRG/24 dont les délais convenus étaient échus.
- 2.5 La présente réunion pourrait convenir des facteurs suivants comme contribuant au faible niveau de mise en œuvre des conclusions et des décisions :
- pertinence des actions insuffisamment évaluée ;
 - actions insuffisamment précises ;
 - acteurs responsables non identifiés clairement ;
 - délais peu approprié ;
 - métriques non identifiées ;
 - moyen de suivi non précisé.
- 2.6 Pour faire face aux défis ci-dessus, la réunion pourrait examiner le modèle ci-dessous pour améliorer la formulation des conclusions et des décisions et le soumettre à l'approbation d'APIRG :

Conclusion/décision XXX : Titre de la conclusion ou de la décision					
Pourquoi :	<i>Pourquoi cette conclusion ou décision est nécessaire</i>				
Quoi :	<i>Action à prendre</i>				
Qui :	<i>Qui est responsable de l'action requise (p. ex., OACI, États, organisations, etc.)</i>				
Quand :	<i>Délai</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi requis	Oui <input type="checkbox"/>	Mesures	Métrique 1	Moyens de collecte	Moyen 1
	Non <input type="checkbox"/>		Métrique 2 etc.		Moyen 2 etc.

3. ACTIONS ATTENDUS DE LA RÉUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
- a) prendre note des informations fournis dans la présente note de travail ;
 - b) discuter le modèle de formulation des conclusions et décisions ci-dessus en vue de sa soumission à la réunion d'APIRG.